



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COURANT ÉLECTRIQUE SOLAIRE

Elargissement du soutien cantonal à la production locale

Jusqu'à présent limité aux projets vaudois inscrits sur les listes d'attente fédérales au 31 décembre 2011, le pont de rachat à prix coûtant (RPC) cantonal s'ouvre aux installations photovoltaïques enregistrées avant le 30 avril 2012 auprès de la RPC fédérale. Plus de 200 réalisations supplémentaires devraient ainsi voir le jour grâce à ce soutien issu du programme «100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique».

Le pont RPC cantonal, doté d'une enveloppe de 15 millions de francs, constitue l'une des mesures phare du programme «100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique», lancé en janvier 2012 par le Conseil d'Etat. Il s'agit de rétribuer les installations photovoltaïques vaudoises en attente auprès de la Confédération pour une durée de deux ans ou jusqu'à la reprise par Swissgrid. Initialement ouvert aux projets en attente avant le 31 décembre 2011, ce dispositif s'étend désormais à toutes les installations annoncées jusqu'au 30 avril 2012 auprès de Swissgrid et en liste d'attente. Cette décision a été rendue possible par l'utilisation du solde des 15 millions, par la reprise de certains projets vaudois par la RPC fédérale ainsi que par l'effort financier consenti par les distributeurs électriques vaudois.

Sur les 627 projets identifiés lors du lancement du pont RPC vaudois, près de 460 se sont annoncés pour bénéficier de ce soutien cantonal. La production annoncée avoisinerait 15 GWh, soit l'équivalent de la consommation d'environ 3700 ménages. L'élargissement des critères d'éligibilité doit aboutir à la réalisation d'un total de près de 700 installations photovoltaïques, dont la production se chiffrerait à plus de 30 GWh, l'équivalent de la consommation d'environ 7400 ménages. Les porteurs de projets concernés seront avertis par courrier.

En plus du courant photovoltaïque, le programme «100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique» couvre de nombreux domaines. Une enveloppe de 30 millions est ainsi destinée à encourager les propriétaires à engager

des travaux d'isolation supérieurs à la moyenne ou à remplacer leur chauffage électrique par une autre source de chaleur. La recherche scientifique dans le domaine énergétique est également encouragée par le biais d'un soutien à plusieurs équipes de recherche de la HEIG-VD et de l'UNIL.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juillet 2013

DSE, Cornelis Neet, directeur général de l'environnement, 021 316 43 77